



42

EURL 2SPH SENIOR SERVICES
Au capital de 7.600 euros
Siège social : 35, rue des Bouchers – 67000 STRASBOURG
R.C.S. Strasbourg TI 504 828 690

**Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés
du 28/11/2025**

L'an 2025 (deux mille vingt-cinq),
Le 28 novembre,
A 17 heures.

L'associé unique de la société 2SPH SENIOR SERVICES, EURL au capital de 7.600 euros divisés en 760 parts sociales de 10 euros chacune, dont le siège social est à STRASBOURG (67000) au 35, rue des Bouchers, s'est réuni audit siège sur convocation qui lui a été adressée individuellement, par lettre simple, par la gérance.

L'assemblée est présidée par M. Pascal HOENNIGE / Gérant.

Est présent :

- M. Pascal HOENNIGE, propriétaire de 760 parts sociales, numérotées de 1 à 760 ;

Soit au total 1 associé présent ou représentés, totalisant 760 parts.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Transfert du Siège Social.

Le président précise les points suivants :

- en date du 02 septembre 2025, le propriétaire du local situé au 35 rue des Bouchers à 67000 Strasbourg, siège actuel de la société 2SPH Senior Services, nous a informé de son souhait de vendre le bien ;

- après étude de la proposition, il apparaît que la proposition de vente est supérieure à la valeur du marché. L'offre a donc été déclinée et une recherche a été entreprise afin de trouver un local de substitution ;

- un nouveau local situé au 10 rue de Bienne à 67000 Strasbourg a été trouvé.

L'associé unique lui donne acte de cette déclaration.

Le président déclare ensuite la discussion ouverte.

Au vu des éléments présentés, il est convenu que ce nouveau local offre plus de superficie dans une zone facile d'accès et situé dans le même quartier que le local précédent. Qui plus est le loyer est équivalent à celui payer actuellement.

Personne ne demandant plus la parole, le président soumet aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée approuve le changement de Siège Social de la société, celui-ci devant être effectif pour le 12 janvier 2026 au plus tard.

En conséquence, l'assemblée autorise la gérance à effectuer les démarches nécessaires pour réaliser cet objectif.

Il a été décidé de transférer le siège social à compter du 12 janvier 2026 à l'adresse suivante :
10 rue de Bienne – 67000 Strasbourg

En conséquence, l'article 4 relatif au siège social des statuts est modifié comme suit :

Nouvelle rédaction : « Le siège social est fixé 10 rue de Bienne à 67000 Strasbourg. »

Le reste des statuts demeure inchangé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.



Pascal HOENNIGE / Gérant 2SPH SENIOR SERVICES

Certifié conforme



P. HOENNIGE